

Voilà où nous en sommes. Il existe donc une taxe qui équivaut à la confiscation, sur les terrains et les constructions. Le relèvement des taux de l'impôt a entraîné une augmentation dans l'arriéré des impôts. Voyons un peu ce qui en est. L'arriéré des impôts constitue une charge de premier rang sur les immeubles ou les foyers de la population. A Montréal, il atteignait le chiffre de \$15,650,000 en 1931 et de \$23,083,000, en 1936, soit une augmentation d'environ 8 millions, somme qui constitue une charge sur les maisons et les locaux commerciaux et annule de ce montant la part d'intérêt des propriétaires. En 1929, les arrérages s'élevaient à \$230,301 à Oshawa et, en 1935, à \$601,559. Pour Winnipeg, ils étaient de \$4,818,000 en 1931 et de \$6,288,000 en 1934. A Saskatoon, les chiffres sont de \$1,134,000 pour 1929 et de \$2,969,000 pour 1935, soit une augmentation de plus de 100 p. 100 dans une si petite ville. A Edmonton, les chiffres sont passés de \$1,754,000 qu'ils étaient en 1932 à \$2,130,000 en 1933. Cette augmentation constitue une charge sur les bâtisses et les foyers de la population. Les impôts des contribuables municipaux ont augmenté parce que ces gens ont dû se charger des secours aux chômeurs et du service de plus en plus lourd de l'intérêt sur leur dette publique.

Voici maintenant une autre statistique que j'examinerai brièvement, sans en citer tous les éléments. J'ai sous les yeux un tableau indiquant la dépense municipale en secours de chômage et l'étendue de son accroissement. La dépense de la ville de Montréal en secours aux chômeurs a passé de \$2,309,000 en 1931 à \$6,324,000 en 1935, soit une augmentation de 200 p. 100. Voilà \$4,000,000 d'accroissement pour la seule ville de Montréal. Winnipeg, qui a dépensé en secours \$905,750 en 1931, a dépensé \$1,826,000 en 1935, soit une augmentation de 100 p. 100. La ville de Saskatoon offre un exemple frappant: de \$4,231 en 1930, sa dépense en secours a passé à \$290,000 en 1935. Voilà pour une ville de 40,000 âmes. Cette charge additionnelle entraîne de lourds impôts sur terrains et bâtisses, et cependant nous nous attendons que les gens sur qui elle pèse surtout vont se lancer dans un programme de construction. Voilà la situation, et il faut que la Chambre le reconnaisse. Le nombre de maisons mises en vente pour faire face à ce fardeau toujours croissant du chômage ne cesse d'augmenter, et cependant nous comptons que ces mêmes contribuables vont entreprendre un nouveau programme de construction.

Je me permettrai de rappeler au comité l'attitude que nous adoptons envers ceux qui ont déjà placé leurs capitaux dans des maisons et dans l'industrie, d'une part, et envers

[M. Tucker.]

ceux qui les ont placés dans des obligations. Prenons le citoyen ayant, mettons, \$10,000 à placer. Supposons qu'il place \$5,000 sur une maison et \$5,000 dans une entreprise industrielle qui assure du travail à l'ouvrier, tandis que son voisin se dit: je ne rendrai pas ce service, je ne risquerai pas mon argent dans une entreprise industrielle et je n'achèterai pas une maison; je vais acheter des obligations de l'Etat. Voyons l'attitude différente que nous adoptons envers ces deux citoyens. Celui qui place \$5,000 sur une maison à Edmonton, par exemple, aura à acquitter un impôt annuel d'environ \$250 sur sa maison, un impôt de 5 p. 100. En raison des lourds impôts qui frappent l'industrie canadienne, nombre d'entreprises industrielles ne gagnent pas suffisamment de bénéfices pour acquitter l'intérêt de leurs obligations, et celui qui y a engagé son argent perd ses revenus. A quoi cela tient-il? Cela tient, par-dessus tout à ce que le Gouvernement du Canada a jusqu'ici refusé d'adopter une politique plus avancée en matière de réforme bancaire et monétaire, mais s'est contenté de dire: nous forcerons les municipalités d'emprunter aux institutions privées à un taux élevé d'intérêt; nous ne leur donnerons aucune assistance à cet égard. Et les municipalités ont dû affecter une large part de leurs revenus au paiement des obligations venant de leurs dettes. Les municipalités se voient en outre contraintes de secourir les chômeurs, en grande partie par leurs propres moyens, sans pouvoir obtenir du Gouvernement fédéral la promesse d'un allègement de leur fardeau. D'autre part, celui qui a placé ses \$10,000 dans des titres d'Etat touche son intérêt régulièrement pendant que ses voisins perdent tout leur avoir. Nombre de gens ont dû vendre leurs maisons parce qu'ils se trouvaient incapables de payer le surcroît d'impôt, tandis que le détenteur de valeurs publiques continue de toucher son 5 p. 100 ou presque sur son placement de \$10,000. Il faut que son voisin perde sa maison et son emploi afin qu'il puisse, lui, recevoir son intérêt annuel de \$500 sur ses obligations. C'est parfait, semble-t-il, de confisquer le capital placé sur une maison, mais lorsque l'on suggère de laisser au détenteur d'obligations son capital intact et de ne lui prendre qu'une partie de son intérêt, afin d'alléger le fardeau qui pèse sur le propriétaire d'une maison ou d'une entreprise industrielle, on crie à la confiscation.

J'énoncerai ainsi le problème: d'une part, le propriétaire de sa maison voit confisquer son foyer, son capital. Il ne lui vient nullement à l'idée de retirer un revenu d'une source depuis longtemps tarie. D'autre part, l'obligataire a gardé intact son principal et il pousse des cris d'écorché, si on touche même